



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Déclarer un animal domestique trouvé (chat, chien, furet) (Service en ligne)

Société d'identification des carnivores domestiques (I-CAD)

Permet de déclarer un animal domestique trouvé (chien, chat, ...) au fichier national d'identification des carnivores domestiques (I-cad).

Accéder au
service en ligne
(https://www.i-cad.fr/articles/animal_trouve)

Vérfifié le 18 juillet 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Que faire si vous trouvez un chien ou un chat errant ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32338>)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0